

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2026**

Publiée sur le site Internet de la Ville le : 2 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : M. Kossi Eric AHIALEY

**Membres présents** : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætítia PEPINO, Mme Sandrine CLAUDIN, M. Samir M'HACHI, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, Mme Manon DOYELLE, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON

**Membres ayant donné pouvoir** : 6

Mme Muriel ROBIC pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. Marc DUBIEF  
M. Michel CHAVALARD pouvoir à Mme Marie ANDREANI  
Mme Muriel NÉMOZ pouvoir à Mme Patricia BENZEKRY  
Mme Elodie CHAZELLE pouvoir à M. Kossi Eric AHIALEY  
M. Alexis CREUSEVEAU pouvoir à M. Fabien DUFFIT-DALLOZ

**Membres absents**: 3

M. René SIMILLION, M. Fatih DEMIRAY, M. Hervé LEQUIN

**Délibération n°20260624DEL25**

**GESTION DES AFFAIRES MUNICIPALES**

**Désignation de représentants du Conseil Municipal - IUT de l'Université Lumière Lyon 2**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

L'IUT de l'Université Lumière Lyon 2 a pour objet de dispenser, en formation initiale, continue et alternée, un enseignement supérieur préparant à des fonctions d'encadrement technique dans les secteurs de l'activité économique.

Les statuts de l'IUT de l'Université Lumière Lyon 2 prévoient que un représentant titulaire et un suppléant de la Ville de Bron sont membres de droit du conseil d'administration.

L'article L. 2121-21 du CGCT prévoit un vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Il est également précisé que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est donc proposé de procéder à la désignation des délégués au sein de l'IUT de l'Université Lumière Lyon 2.

Sont candidats :

- titulaire : M. RENAUD Frédéric
- suppléant : Mme DJELTI Nadia

1 candidature ayant été déposée pour chaque siège à pourvoir, en conséquence, sont désignés pour représenter la Villes de Bron au sein de l'IUT de l'Université Lumière Lyon 2 :

- titulaire : M. RENAUD Frédéric
- suppléant : Mme DJELTI Nadia

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**